

FINANCES

Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses Les Fontanettes - Décision modificative n°3

1 DOCUMENT - Publié le 20 novembre 2024

CIAS
Comité Administratif Intercommunal
Mairie de Les Fontanettes

Comité Administratif
Séance du 20 novembre 2024 à 14h00

Sur le rapport de Monsieur le Maire, 1961 Incendies Logis 72100 Les Fontanettes

N°	NOM DE L'AGGLOMÉRATION	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
1	Les Fontanettes			
2	Les Fontanettes			
3	Les Fontanettes			
4	Les Fontanettes			
5	Les Fontanettes			
6	Les Fontanettes			
7	Les Fontanettes			
8	Les Fontanettes			
9	Les Fontanettes			
10	Les Fontanettes			
11	Les Fontanettes			
12	Les Fontanettes			
13	Les Fontanettes			
14	Les Fontanettes			
15	Les Fontanettes			
16	Les Fontanettes			
17	Les Fontanettes			
18	Les Fontanettes			
19	Les Fontanettes			
20	Les Fontanettes			
21	Les Fontanettes			
22	Les Fontanettes			
23	Les Fontanettes			
24	Les Fontanettes			
25	Les Fontanettes			

Maire de Les Fontanettes
Monsieur JEAN-LOUIS BOUTIER

Président du CIAS Intercommunal
Monsieur Christian BOUTIER

Le Maire de Les Fontanettes se déclare favorable à cette décision sur la base du rapport de Monsieur BOUTIER et de l'ensemble de la délibération. Cette délibération est soumise à l'approbation de l'ensemble des membres du CIAS Intercommunal.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le 20 novembre 2024

Le Président,
Monsieur BOUTIER

Secrétaire de Mairie,
Christine BOUTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Les Fontanettes, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette délibération est publiée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Grand Lac.



2024-11-20_DELIB05.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 322,2 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.